



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du Lundi 20 Juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 20 Juillet 2020 à 19 heures, sur convocation de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Membres présents lors de la réunion :

Mr BALLAND Raymond – Mr BENOIT Jean-Louis - Mr CHABAUD Michel – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mr PERTREUX Anthony – Mr ROLLET Cyril – Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Monsieur le Maire prend la parole et demande aux membres présents d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 Juin. Ce compte rendu est approuvé par tous.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour évoquer les délibérations et points à l'ordre du jour.

1°) Délibération renouvellement contrat agent en cantine/garderie :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération 010/2019 en date du 11 février 2019 dans laquelle il mentionne le contrat de travail à durée déterminée de l'agent en service de cantine et garderie communale.

Il propose aux membres présents de renouveler le contrat de cet agent pour la rentrée scolaire 2020/2021 et stipule que cet agent effectuera les tâches de travail d'entretien des locaux communaux et le service de repas en cantine communale. Il précise que le contrat de travail à durée déterminée sera mis en place à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2021.

La durée de travail hebdomadaire de cet agent sera de 15 heures et 5 minutes basée sur 36 semaines travaillées et annualisée.

Un contrat de travail à Durée Déterminée sera signé entre la commune et l'intéressée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a accepté l'embauche de cet agent selon les conditions évoquées par Monsieur le Maire.

2°) Délibération pour proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs est présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué et qu'elle doit être renouvelé dans le cadre des nouvelles élections municipales. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui seront choisis par le Directeur des Services Fiscaux de l'Ain, parmi une liste de 24 noms d'administrés de la commune et dressée par les membres du Conseil Municipal.

Cette commission aura pour mission entre autre d'analyser et revoir les valeurs locatives des biens imposables aux impôts directs locaux.

3°) Délibération de retrait des membres de Haut-Bugey-Agglomération

A la demande de Monsieur le Préfet de l'Ain, il convient de retirer la délibération prise au sein du Conseil Municipal concernant les membres de Haut-Bugey-Agglomération.

En effet Monsieur le Maire est de droit membre titulaire et Monsieur le 1^{er} adjoint membre suppléant selon l'ordre du tableau des élections.

4) Abrogation de la partie « appel d'offre » de la délibération « commissions communales » en date du 08 juin 2020.

A la demande de la Préfecture, il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la partie « appel d'offre » de la délibération « commissions communales » sachant que selon les articles du Code Général des Collectivités Territoriales les seuils des marchés de fournitures ou de travaux ne seront jamais atteints par la commune.

5°) Délibération pour nomination du Délégué à la Protection des Données dans le cadre du RGPD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'Union Européenne. Il indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué au sein de la commune qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Monsieur Anthony PERTREUX se propose et il est élu par les membres présents.

6°) Travaux « Route du Tremblay » et travaux du Pont

Monsieur le Maire informe les membres présents que les devis concernant l'élargissement de la route du Tremblay ont été reçus.

Le Pont à la sortie du Tremblay qui rejoint la route départementale est fortement dégradé en sous face, il est nécessaire de le réparer. Une expertise sera faite par l'Agence d'Ingénierie, ensuite une étude par un bureau spécialisé sera faite pour demander des chiffrage auprès d'entreprises compétentes en la matière.

La commune va demander des aides auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

7°) Délégations de fonctions et de signatures attribuées aux adjoints

Monsieur le Maire demande aux membres présents de donner délégations de fonctions et de signatures de documents administratifs et autres à ses deux adjoints.

8°) Compte rendu de diverses réunions :

- Visite du Vicaire Général du Diocèse

Père Frédéric PELLETIER a rendu visite à Monsieur le Maire afin de lui annoncer le départ du Père MAINAUD au 1^{er} septembre et la nomination du Père DIEUDONNÉ, Prêtre à Nantua. Réservez-lui un bon accueil.

* Le passage de la fibre optique

Une réunion a eu lieu en juin avec le SIEA concernant la liaison de la fibre optique entre Lantenay et la commune d'Aranc.

Le raccordement sera effectué sur le chemin de la Combe

Le chantier préparatif à l'installation de la fibre optique dans le village devrait être réalisé début 2021

- Réunion avec la commune d'Outriaz

Une réunion a eu lieu avec la commune d'Outriaz afin d'évoquer les réparations nécessaires dans la cour de l'église (déplacement du portail pour un passage total entre les piliers, réfection de 2 marches extérieures fuselées et de pierres à sceller) ainsi qu'à l'intérieur de l'église (porte d'entrée, rénovation des peintures dans la Nef, chapelle à rénover, dégradation des boiseries, travaux dans le clocher).

Une réunion avec le service Patrimoine Culturel de l'Ain sera organisé afin de connaître les subventions ou aides possibles.

- Réunion avec l'Agence d'Ingénierie pour aménagement de la départementale D12F et rue des Fontaines.

- Réhabilitation de la fromagerie

La demande de prise en charge par DYNACITE a été refusée.

La SEMCODA sera contactée.

Il sera nécessaire de prévoir un programme de rénovation et de calcul de sa rentabilité.

- Réunion RPI

Une réunion a eu lieu en mairie de Lantenay avec les membres du RPI afin de mettre à jour la convention établie entre les trois communes (Izenave, Lantenay, Outriaz).

Le contrat de Mme JANUZZI sur la commune d'Outriaz sera renouveler pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- Réunion Haut-Bugey-Agglomération

Monsieur le Maire a participé à la première réunion de Haut-Bugey-Agglomération afin de procéder à l'élection de ses membres. Mr Jean DEGUERRY reste président.

- Questions diverses

Des travaux d'isolation des combles au sein du bâtiment « mairie » vont avoir lieu très prochainement.

A la rentrée scolaire 2020/2021 le prestataire de la cantine va changer. « Restauration Pour Collectivité » va succéder à « Bourg Traiteur ».

La création d'un vestiaire pour le personnel de service en cantine est prévue pour la rentrée 2020/2021. Il sera situé sous le préau de la mairie par les employés communaux des 3 communes

L'achat de quelques fournitures pour ce personnel est prévu.

Les membres du Conseil Municipal ont dressé une liste des travaux qui pourront être réalisés par Hervé BRUNET, l'employé communal dès la rentrée de septembre prochain.

La séance a été levée à 22 heures.

Le Président de séance,

Monsieur BENOIT Jean-Louis.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Pierre MIALON

* Toutes les délibérations relatives à cette réunion du Conseil Municipal, sont consultables en mairie.